



ACCÈS-LOISIRS QUÉBEC

ACCÈS-LOISIRS QUÉBEC

ORGANISME COMMUNAUTAIRE QUI FAVORISE L'ACCÈS
AUX LOISIRS POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

Accès-Loisirs Québec

2120, rue Boivin
Québec, QC G1V 1N7

Tél. : (418) 657-4821

Cell. : (418) 932-4821

Télec. : (418) 657-7155

acces-loisirs@bellnet.ca

www.accesloisirsquebec.org

ACCÈS-LOISIRS QUÉBEC

PRÉSENTATION

Accès-Loisirs Québec se définit comme un organisme de mobilisation, d'animation, de concertation et de partenariats des milieux communautaires de loisir et d'entraide. Sa mission est de rendre le loisir accessible gratuitement aux personnes à faible revenu en concertation avec les partenaires locaux.

Accès-Loisirs fut d'abord développé en 2002 sous forme de programme au sein d'un organisme d'entraide et d'une corporation de loisir. Supporté par Centraide Québec, ce programme se voulait une réponse à la lutte à la pauvreté.

Depuis novembre 2005, Accès-Loisirs Québec est un organisme à but non lucratif incorporé administré par un conseil d'administration de 7 personnes venant de représentants de partenaires publics et privés, de la clientèle desservie et de la population en général. Accès-Loisirs compte actuellement 160 membres et son membership croît d'année en année.

L'organisme compte trois employés soit une directrice, une adjointe administrative et une secrétaire.

Son budget d'opération est de 120 000 \$ et ses revenus sont constitués de subventions provenant de Centraide- Québec, de la Ville de Québec et de ses arrondissements, de source gouvernementale, de plusieurs fondations dont celle de Canadian Tire, de l'Unité régionale de loisir et de sport de la région de Québec et de dons de particuliers.

1. Innovation :

L'organisme Accès-Loisirs Québec a développé un modèle nouveau et original de lutte à la pauvreté en rendant le loisir accessible gratuitement aux familles et aux personnes à faible revenu de tous les âges et ce, en partenariat avec les organismes du milieu.

Voici son fonctionnement :

Dans un premier temps, Accès-Loisirs Québec reçoit des places de loisir, tant à caractère culturel, sportif que de plein air, auprès de différents fournisseurs de services avec lesquels il a préalablement établi un partenariat (arrondissements, municipalités, organismes de loisirs, clubs et écoles spécialisées...). Un bon nombre de ces places sont d'emblée réservées et les autres sont celles restées vacantes lors de leurs périodes d'inscriptions régulières.

Par la suite, Accès-Loisirs Québec procède à une période d'inscription et ce, deux fois par année, soit en septembre et en janvier, par le biais d'organismes communautaires recrutés ou qui se sont portés volontaires dans chacun des quartiers ou arrondissements de la Ville ou de la municipalité, C'est l'étendue du territoire à couvrir ainsi que l'accessibilité en fonction du facteur de proximité et, enfin, les besoins de la population desservie, qui déterminent et justifient l'établissement des points de service.

Le moment venu, les individus et les familles se rendent sur place aux dates convenues, afin de choisir leur loisir. Les participants ont le plaisir de se voir proposer toute une panoplie d'activités de loisir et de sport (natation, judo, hockey, danse, dessin, yoga ...) et ont le droit de choisir ce qui leur convient et leur plaît.

Les organismes du milieu procèdent ensuite à leur inscription après vérification de l'admissibilité des futurs participants. Pour déterminer celle-ci, les familles et personnes seules fournissent une preuve de revenu (rapports d'impôts ou autres).

Accès-Loisirs Québec utilise comme critères financiers le Seuil de faible revenu établis par Statistique Canada. Cette vérification est faite en toute confidentialité et n'est pas transmise aux fournisseurs de services. Grâce à ce fonctionnement l'individu peut se rendre à son loisir avec dignité, car aucune personne participant à l'activité ne connaîtra sa situation économique. Chacun se sent donc à l'aise et intégré au groupe.

2. Description des objectifs du projet et des preuves que le projet a été un succès :

Les objectifs d'Accès-Loisirs sont les suivants :

- a) Promouvoir et soutenir l'accès aux loisirs des personnes en situation de pauvreté en concertation avec les organismes locaux
- b) Favoriser l'engagement et la solidarité chez les organismes communautaires et de loisir
- c) Soutenir la concertation des partenaires afin de permettre un plus grand accès aux loisirs
- d) Contribuer à promouvoir la participation de tous les citoyens à la vie sociale et communautaire ainsi qu'aux activités de loisirs.

Accès Loisirs Québec a largement atteint ses objectifs et fait face à un développement sans cesse grandissant. À titre d'exemple, en 2002, il existait un point de service et 130 personnes s'étaient inscrites alors qu'environ 260 places avaient été offertes. En 2007, 16 points de services sont au service des citoyens, 2125 personnes ont bénéficié du programme alors que 2607 places ont été offertes.

En 2007, Accès Loisirs a d'ailleurs été récipiendaire du prix Sport Pur de Bell. Ce prix reconnaît les communautés qui se préoccupent des bienfaits du sport et des loisirs et qui servent de modèle aux autres communautés.

Accès-Loisirs Québec est régulièrement sollicité pour faire connaître son concept et son approche afin d'être mis en place dans d'autres milieux. Au cours de la dernière année, Accès Loisirs a contribué à l'implantation d'un programme Accès-Loisirs dans les régions de Portneuf et de Lavaltrie. Seul un manque de ressources humaines et financières empêche un développement accru.

Les nombreux témoignages reçus d'individus et d'organismes manifestent de l'appréciation du milieu pour les actions menées par Accès-Loisirs Québec et sa façon de faire.

3. Qualité

La vision d'Accès-Loisirs Québec est que le loisir est un des éléments importants de la qualité de vie d'un individu. Tous doivent avoir accès au loisir et cette accessibilité peut être grandement améliorée si tous les intervenants du milieu concertent leur action.

La qualité de l'intervention d'Accès Loisirs Québec est basée sur cinq grandes valeurs :

- 1) la solidarité : le travail en partenariat et le partage des intérêts communs
- 2) l'équité : l'opportunité aux personnes en situation de pauvreté de s'intégrer aux activités de loisir au même titre que l'ensemble des citoyens
- 3) l'accessibilité : le loisir est un droit et l'opportunité de participer gratuitement à des activités de loisir doit être offerte
- 4) l'autonomie : l'action est faite dans le respect des responsabilités de chacun
- 5) la dignité humaine : le participant bénéficiant d'Accès-Loisirs est un participant à part entière et personne de l'organisation ne connaît sa situation de pauvreté.

4. Implication de la communauté

L'implication et la mobilisation de la communauté sont les principaux atouts et la principale force d'Accès Loisirs Québec. Accès-Loisirs ne s'implante pas dans un milieu si au départ, des organismes de loisirs et d'entraide du milieu n'ont pas sollicité Accès-Loisirs Québec. Il faut au départ que le milieu veuille se prendre en mains.

Plus de 350 partenaires gravitent actuellement autour d'Accès-Loisirs. Ces derniers peuvent être des fournisseurs d'activités, des organismes de référence et de promotion, des bailleurs de fonds ...

De plus, l'organisme implique plus de 130 bénévoles pour la réalisation de ses inscriptions et pour la tenue de certaines activités.

Les actions menées par Accès-Loisirs incitent d'autres fournisseurs à offrir des services.

Lorsque les activités demandées ne sont pas disponibles, des démarches sont effectuées afin d'obtenir ces activités. Considérant le support apporté par certains partenaires dont le Programme Place au Sport de la Fondation Canadian Tire, il arrive parfois qu'Accès Loisirs Québec achète certaines places de loisir afin de répondre à un besoin particulier.

Ces achats de place supplémentaires sont souvent conditionnés au fait que le fournisseur donne gratuitement quelques places à la session suivante d'activités.

De plus, en dehors des périodes d'inscriptions régulières, Accès Loisirs se voit offrir des dons sous toute sorte de forme : billets de spectacles, activités spéciales organisées par un partenaire. En 2007, 225 personnes de plus ont pu participer à de telles activités.

Finalement, il faut signaler qu'avec la complicité de ses partenaires, Accès-Loisirs procède, de plus en plus souvent, à l'achat d'équipements afin de permettre aux participants de pouvoir pratiquer adéquatement à leurs activités.

5. Impact sur les participants

Lorsqu'ils participent à des activités de loisirs, les participants développent une image d'eux-mêmes plus positive et peuvent se sentir enfin citoyen(ne) à part entière. Ils peuvent se développer, découvrir des aptitudes, avoir du plaisir, socialiser et ce, dans un contexte de loisir.

En 2007, les activités offertes et utilisées par les citoyens à faible revenu représentaient environ une valeur de 90 000 \$.

Il est motivant de recevoir de nombreux témoignages de participants expliquant ce qu'Accès-Loisirs a pu changer dans leur vie et tout le bien-être procuré.

6. Démonstration de la durabilité

Accès-Loisirs existe depuis bientôt 8 ans et il est évident qu'il sera encore là de nombreuses années. En fait, force est de constater que l'accessibilité aux loisirs ne s'améliore pas d'année en année. Le concept d'utilisateur-payeur est de plus en plus présent et malheureusement, on retrouve de plus en plus de personne en situation de faible revenu.

De récentes études démontrent que la pauvreté frappe de plus en plus les jeunes, les familles monoparentales, les travailleurs à faible revenu et les immigrants.

Accès-Loisirs répond à un véritable besoin et c'est d'ailleurs pourquoi, il est facile de mobiliser les acteurs importants du milieu. La simplicité est une caractéristique du concept d'Accès-Loisirs Québec et c'est pourquoi, cette approche peut facilement être reproduite dans n'importe quelle ville.

Merci de faire le pas !

Pauline Tanguay Directrice Général